

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2008

RÉTENTION DE SÛRETÉ - (n° 442)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 67

présenté par
M. Fenech

ARTICLE 4

Dans l'alinéa 12 de cet article, supprimer les mots :

« de déclaration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.